

**Mail adressé à Mr.Lacombe 1<sup>er</sup> adjoint, à propos de la rue Célérier  
le 17 septembre**

Monsieur le Premier-adjoint,

Cher Monsieur,

Le bilan de l'aménagement choisi par la municipalité de Lanton pour la rue Célérier de Taussat était annoncé à l'issue de la période estivale.

Nous regrettons bien sûr d'avoir été écarté une nouvelle fois de toute consultation concernant un projet qui intéresse, s'agissant d'une artère centrale de notre village, tous ses habitants clients de ses commerces. Les réactions de nos adhérents lors de nos différentes rencontres de cet été en témoignent.

Nous jugeons utile de porter à votre connaissance et sans intermédiaire obligé, l'essentiel de leurs réactions :

Un point positif concerne le meilleur roulement sur une voie nivelée, avis nuancé cependant par certains qui observent que cela encourage à davantage de vitesse des véhicules automobiles et camions de livraison.

Une incompréhension générale apparaît cependant sur l'excessive minéralisation, propice au réchauffement de l'espace et incitant le public à en éviter ou en limiter la fréquentation en été :

- l'enrobé noir, peu esthétique, qui conserve la chaleur et produit un effet thermique de four ;
- son application sur l'intégralité du sol et ce d'un mur à l'autre, accroissant le phénomène ;
- l'organisation d'une importante zone de parking, où la réverbération sur les véhicules renforce cet effet de chaleur ;
- l'absence de toute végétalisation, interdisant tout ombrage ou point de verdure créant le moindre ressenti de fraîcheur.

Nous espérons que ces aménagements ne président pas au cahier de préconisations de la charte paysagère pour les élus et services de la mairie, cahier semble-t-il destiné à la confidentialité, alors que le sujet concerne tous les citoyens ! La disposition de places de parking en épis est inadaptée au contexte. Elle a créé nombre d'incidents et de risques d'accidents lié aux reculs sans visibilité latérale suffisante. Cette situation est jugée trop dangereuse pour une circulation pourtant voulue partagée (photo en PJ) ;

Cet aménagement uniforme d'une voie partagée peine à être compris par certains automobilistes qui en perçoivent mal les règles vis à vis de piétons eux-mêmes inquiets de marcher en pleine rue. Les cyclistes demandent que le double-sens vélo soit annoncé.

Certains soulignent des stationnements devenus anarchiques, pour des véhicules lourds mais aussi des voitures qui hésitent entre une zone en épis, un parking latéral, ou restent en pleine voie le temps nécessaire...Les clients de l'hôtellerie et les résidents des Belles de Taussat accapareraient des places de stationnement à la journée au lieu de privilégier les emplacements prévus pour eux.

La perception esthétique d'ensemble est jugée négative, l'effet des chicanes donnant l'impression d'un embouteillage permanent, d'un cheminement confus au sein d'un vaste parking en dédale.

L'absence de végétaux est unanimement déplorée. Leur remplacement par des plantes en pot coûteuses à arroser rajouterait de la minéralité (au risque de subir le sort du sapin replanté place de Courcy séchant sur pied). Des arbres en nombre significatif et des arbustes endémiques sont à rechercher à l'instar de réalisations faciles à observer dans des communes voisines (cf. rue piétonne d'Andernos avec des contraintes de sous-sol comparables, ou politique de la municipalité de Lège (photo en PJ)

Le bilan pour les commerçants apparaît pour le moins mitigé. Certains commerces ont peut-être gagné en visibilité, voire en droit d'occupation du domaine public. Pour d'autres leur exposition s'est détériorée ou leur accès s'avère dangereux du fait de la gêne créée par les stationnements mal positionnés.

Les Taussatois estiment que la réalisation actuelle résulte d'une conception urbaine ancienne, sans études préalables, ni d'impact ni paysagère. Ils souhaitent que des correctifs soient apportés mais sont lucides sur les aspects budgétaires. Vraisemblablement il ne sera pas possible de refaire dès à présent l'enrobé, mais l'état actuel oblige à minima d'ouvrir au moins une dizaine d'espaces de pleine terre, de revenir à des places de stationnement en latéral et en nombre réduit (comprenant arrêts-minute et places PMR), à intégrer dans l'espace public les parkings privatisés devant les Belles de Taussat (rue Célérier et rue de la Poste). Tout ceci aurait été dit dans le cadre d'une concertation ouverte.

La rue Célérier (est-ce une avenue comme évoqué sur certains documents ?) est l'axe principal du village de Taussat, axe en perspective qui va du rond-point de Fontainevieille à la rue Pîtres, un lieu de commerce et de vie, de passage et de promenade et ne peut se réduire à un arrêt-minute. Elle se doit d'être accueillante et concourt à l'image de la commune et de ses commerces.

Son aménagement se doit donc d'être exemplaire et illustrer les principes de la Charte Paysagère voulue par la collectivité, parce que personne n'ose imaginer que son traitement actuel réponde à des préconisations concernant le domaine public prévues peut-on l'espérer dans ce document toujours confidentiel. Une identité est à rechercher par le choix d'un type de végétaux, d'une famille de fleurs, d'une disposition harmonieuse, d'une signalétique sobre et de mobilier urbain de qualité mais discret, qui concoure aussi à encourager les commerçants à embellir leurs vitrines. La commune ne manque pas sur son territoire de professionnels de l'urbanisme capables d'effectuer des propositions dans ce sens.

Nous espérons que ces éléments pourront être pris en compte dans l'étape à venir et dans cette attente, vous prions de croire à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le conseil d'administration,  
Le Président,  
JACQUES BAGGIO

